

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset, procuration à Corinne Panatier,
Jean-Marc Dourau, procuration à Martine Bert,
Delphine Craspay, procuration à Alexandre Larruhât,
Michel Lauvaux, procuration à Guy Labarrère.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani

Le Procès-verbal de la séance du **Jedi 11 octobre 2018** est validé à l'unanimité

1 – Compte rendu annuel à la collectivité - bilan de clôture ZAC de la Bastide:

Ce point a déjà fait l'objet d'un débat débattu lors de la séance du 11 octobre 2018. Le maire attendait l'avis des services du Pays de Nay pour délibérer.

La réponse est parvenue à la mairie d'Asson : le service Eaux et Assainissement du Pays de Nay refuse de prendre en compte le réseau des eaux usées de la ZAC de la Bastide en raison de vices de fabrication.

La société Colas qui avait réalisé les travaux estime que la mise en service de ce réseau en 2009 vaut acceptation de la bonne réalisation des travaux.

Patrick Moura suggère que le résultat positif réalisé (125 000 €) par la SEPA, l'aménageur de la ZAC de la Bastide, soit réservé à la réalisation des travaux de mise en conformité.

Nous pensons que faire jouer les clauses de la garantie décennale qui prend fin très bientôt pourrait être une solution pour la réfection des malfaçons.

Le maire répond que c'est au Pays de Nay de gérer ce problème.

Par 15 voix pour et 4 contre le conseil municipal d'Asson accepte le bilan de clôture de la Société d'Equipement des Pays de l'Adour.

2 – SDEPA électrification rurale sécurisation poste Daban :

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques poursuit sur la commune son programme de sécurisation des lignes électriques. Les travaux consistent à remplacer les lignes de 3 ou 4 fils par des lignes torsadées qui assurent une meilleure livraison du courant électrique.

L'opération qui va être menée concerne le poste « Daban » dans le secteur de la route du Calvaire.

Le montant des travaux s'élève à 35 304 € financé à hauteur de 1 288 € par la commune le reste étant pris en charge par le SDEPA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Décision modificative n°5 :

Les absences dans les rangs des employés communaux ont mis à mal les prévisions budgétaires de l'année 2018. Le maire propose de boucher les 25 000 € manquant dans le compte des salaires par un virement du poste des dépenses imprévues et du compte achats divers. Ce transfert de sommes impactant la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement des ajustements de fin d'année sont également nécessaires pour un montant global de 10 441 €.

Par 15 voix pour et 4 abstentions ces mouvements de fonds sont validés.

4 – Ligne de trésorerie :

Cette délibération est habituelle en fin d'année. Elle consiste à trouver auprès des banques une source de trésorerie ponctuelle si le besoin s'en fait sentir. Pour 2019 la confiance est renouvelée à La Banque Postale qui propose un montant de 170 000 € au taux EONIA + 0,89%.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

5- Ouverture de crédits 2019 :

Ici également il s'agit d'une délibération annuelle qui permet à la collectivité de poursuivre les travaux d'équipement et d'investissements dès le début de 2019.

Le montant global de 220 000 € se répartit comme suit :

- programme Plan Local D'Urbanisme : 10 000 €
- programme voirie : 50 000 €
- programme bâtiments communaux : 40 000 €
- programme aménagement terrain : 120 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Recrutement des agents recenseurs :

Un recensement des Assonnais va se dérouler du 17 janvier au 16 février 2019. Pour cette opération la commune va recruter 5 agents recenseurs. Un appel à candidature est lancé par le maire.

Le secrétariat de la mairie a reconduit les mêmes secteurs géographiques que pour le dernier recensement de 2014. La somme globale qui va être affectée à cette tâche s'élève à 4 520 €.

Ce point est validé à l'unanimité.

7- Création d'un emploi permanent :

Le centre de loisirs se développe. Il est nécessaire de créer un poste de direction pour une durée hebdomadaire de 21 heures (17h50 à l'heure actuelle).

Le poste est à pourvoir au 1 janvier 2019.

L'unanimité est acquise pour ce point.

8- Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Nay: (SCoT)

Cet outil de gestion en matière d'urbanisme qui a été voté le 17 septembre 2018 par les délégués communautaire du Pays de Nay doit faire l'objet d'une validation de chaque municipalité de la communauté de communes. Ce volumineux document est consultable sur le site www.paysdenay.fr.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

9 – Reprise de la voirie du lotissement des Floralties :

Après l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre 2018, le maire propose d'intégrer la voirie dans le domaine public.

Patrick Moura demande si le bassin de rétention est conforme. Le maire reconnaît que le promoteur a fait une erreur dans son dimensionnement mais que les travaux du réseau pluvial réalisés par la commune dans la rue de Labat ont permis d'assurer une meilleure gestion des eaux de pluie.

Le point est validé à l'unanimité.

10 – Signature convention santé avec le Centre de Gestion :

La convention qui lie la commune avec le CDG 64 est renouvelée pour une période de 3 ans.

Pour une somme de 65 € par an et par agent le service santé assure un suivi médical de chaque employé de la commune. L'unanimité est acquise pour ce point.

Séance levée à 21h 40

Les rédacteurs.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

